



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/43/381  
S/19910  
27 mai 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-troisième session  
Points 23, 42, 72, 130 et 137  
de la liste préliminaire\*  
LA SITUATION AU KAMPUCHEA  
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE  
ET DE LA COOPERATION EN ASIE DU  
SUD-EST  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION  
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE  
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE  
ETATS  
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON  
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-troisième année

Lettre datée du 27 mai 1988, adressée au Secrétaire général par  
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du  
Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les textes d'un communiqué du Ministère de la défense nationale et d'une déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam concernant le retrait annuel des forces de volontaires vietnamiens du Kampuchea en 1988. Ces deux documents ont été publiés le 26 mai 1988.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 23, 42, 72, 130 et 137 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
par intérim,

(Signé) NGUYEN BINH THANH

\* A/43/50.

ANNEXE I

Communiqué publié à Hanoi, le 26 mai 1988, par le Ministère de la défense nationale de la République socialiste du Viet Nam au sujet du retrait annuel des forces de volontaires vietnamiens du Kampuchea en 1988

Conformément à la déclaration de la Conférence au sommet de février 1983 des trois pays, c'est-à-dire le Kampuchea, le Viet Nam et la République démocratique populaire lao, et à la décision prise en août 1985 par la République populaire du Kampuchea et la République socialiste du Viet Nam au sujet des retraits annuels de troupes et du retrait total des forces de volontaires vietnamiens du Kampuchea en 1990,

Prenant en considération le renforcement de la position de la République populaire du Kampuchea dans tous les domaines, surtout en ce qui concerne ses capacités en matière de sécurité et de défense après six retraits partiels des forces de volontaires vietnamiens du Kampuchea depuis 1982,

Conformément à la position du Viet Nam qui s'est toujours prononcé en faveur du strict respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'autodétermination du peuple kampuchéen,

Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam et le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea sont convenus

1. De retirer 50 000 volontaires vietnamiens du Kampuchea en 1988. Ce retrait partiel important des forces de volontaires vietnamiens du Kampuchea aura lieu de juin à décembre 1988. Le retrait s'effectuera par des voies terrestres et fluviales;
2. Que, en même temps que le retrait des forces de volontaires vietnamiens, les membres du Commandement des forces de volontaires vietnamiens au Kampuchea seront rapatriés en 1988;
3. De placer sous l'autorité de la République populaire du Kampuchea le reste des forces de volontaires vietnamiens, qui seront tous rapatriés d'ici à 1990.

ANNEXE II

Déclaration publiée le 26 mai 1988 à Hanoï par le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam

1. En application des accords entre la République socialiste du Viet Nam et la République populaire du Kampuchea, le Viet Nam effectue chaque année depuis 1982 des retraits partiels; après six retraits, la moitié des forces de volontaires vietnamiens a été rapatriée. Cette année, les deux gouvernements sont convenus d'un retrait supplémentaire de 50 000 hommes, ce qui représente la moitié des effectifs vietnamiens restants. Les deux parties sont également convenues de rapatrier les membres du Commandement des forces de volontaires vietnamiens et de placer les troupes vietnamiennes demeurant au Kampuchea sous l'autorité de la République populaire du Kampuchea.

S'agissant des opérations de retrait de cette année, la République socialiste du Viet Nam et la République populaire du Kampuchea sont prêtes à accueillir, en tant qu'observateur, des représentants de gouvernements et d'organisations internationales, ainsi que toute autre partie s'intéressant à la question du Kampuchea.

2. Au cours des six dernières années, on a assisté, en dépit du retrait de la moitié des forces de volontaires vietnamiens, à une stabilisation continue de la situation générale au Kampuchea. Les forces armées populaires du Kampuchea se sont graduellement renforcées et ont assumé des responsabilités de plus en plus importantes en matière de défense nationale. Les effectifs rapatriés par le Viet Nam au cours des six derniers mois ont été bien plus nombreux qu'auparavant, ce qui est une nouvelle preuve du renforcement constant de la République populaire du Kampuchea. Ceci atteste également le respect de la République socialiste du Viet Nam pour l'indépendance et la souveraineté du Kampuchea et sa ferme volonté de retirer toutes les forces volontaires d'ici à 1990.

En même temps, la République socialiste du Viet Nam aspire à un règlement politique de la question du Kampuchea et souhaite retirer toutes ses forces volontaires à la date qui sera fixée dans le cadre dudit règlement.

3. L'opinion publique en Asie du Sud-Est et à travers le monde approuve avec enthousiasme la politique menée par la République populaire du Kampuchea en faveur de la paix, de l'indépendance, de la démocratie et de la réconciliation nationale et se félicite vivement des entretiens entre le Président Hun Sen et le Prince Sihanouk. La clique génocide de Pol Pot constitue à présent le principal obstacle à un règlement politique de la question du Kampuchea. Le peuple kampuchéen et les autres peuples exigent à juste titre que l'on cesse de fournir une aide et d'accorder l'asile à la clique de Pol Pot, et qu'il soit mis fin à tous les complots visant à imposer, une nouvelle fois, au Kampuchea le régime génocide de Pol Pot.

4. Le Gouvernement vietnamien appuie sans réserve les propositions du Gouvernement kampuchéen relatives à la création d'une zone de paix le long de la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande et au règlement de la question du

rapatriement des réfugiés kampuchéens. Dans cet esprit, la République socialiste du Viet Nam et la République populaire du Kampuchea sont convenues que les forces de volontaires vietnamiens seraient retirées des secteurs longeant la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea et s'étendant sur 30 km à l'intérieur de ce dernier pays.

5. Mû par le désir sincère de parvenir rapidement à un règlement politique de la question du Kampuchea et d'oeuvrer pour l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en Asie du Sud-Est, la République socialiste du Viet-Nam accueillera favorablement tout effort visant à faciliter l'ouverture de négociations en vue d'une solution politique de la question et de la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est, conformément à la proposition des pays de l'ANASE.

-----